

## **L'INDEPENDANCE**

C'est le plus fondamental des trois piliers qui forment la devise de notre Ordre : science, conscience, INDEPENDANCE.

Pour remettre l'INDEPENDANCE de notre profession à la place qu'elle mérite et qui la caractérise, il est indispensable de développer :

### **- L'influence de notre profession.**

Cette influence doit se traduire par une posture plus affirmée vis-à-vis de notre tutelle. Nous ne pouvons plus accepter d'absorber des contraintes supplémentaires au service de l'administration et au détriment de nos clients alors que les prérogatives attachées à notre profession réglementée s'amenuisent. RECIT n'entend pas remettre en question le partenariat avec l'administration. RECIT entend dire « NON » quand cela est nécessaire sans se laisser influencer par le pouvoir politique.

Nos clients, ceux qui nous font vivre, sont les entreprises, pas l'administration.

Cette influence passe également par des actions de communication adaptées aux publics visés. Nous ne pouvons pas développer notre attractivité auprès des jeunes si nous ne les associons pas à l'élaboration de nos campagnes de communication sur ce sujet. Nous devons répondre aussi à leurs attentes, leurs interrogations, leurs doutes sur leur avenir. Si nous parlons « expert-comptable », ils ne nous comprendront pas. Nous devons adopter leur langage pour les attirer vers nos cabinets.

Cette influence passe également par la reconnaissance de tous les acteurs économiques qui sont nos interlocuteurs du quotidien. C'est à eux que nous devons nous adresser, pas à nous-mêmes qui connaissons parfaitement notre métier.

### **- La transparence de nos institutions au service de TOUS**

Chaque action, chaque orientation qui engage toute une profession composée de 21 000 professionnels doit faire l'objet d'une information généralisée, voire même d'une consultation globale en amont, et ne pas rester en circuit fermé dans les couloirs du Conseil Supérieur.

**Surtout, et c'est un cheval de bataille de RECIT, notre profession doit rester indépendante de certains réseaux ou groupements de grands cabinets qui influencent trop souvent les prises de décision.**

Notre Ordre doit rendre des comptes à chacun des 21 000 professionnels au regard de leur intérêt et pas seulement répondre aux attentes stratégiques des grands groupes. RECIT entend se détacher de ces réseaux et miser sur la transparence de chacune des actions qu'il mènera au CSO.

- **La défense de nos valeurs**

Nos valeurs déontologiques et éthiques sont le socle de notre profession depuis 75 ans. Ce sont elles qui font de nous ce que nous sommes, qui nous valorisent auprès de notre environnement et qui nous légitiment dans nos interventions. Sans ces valeurs, nous ne sommes rien.

Elles doivent s'exprimer plus fortement dans notre quotidien par des actes citoyens, par des engagements forts, par la confiance et surtout sans renforcer les mesures de contrôle trop strictes et nombreuses que nous subissons déjà de toutes parts.

Bien sûr, l'Ordre a un rôle de régulateur qu'il doit assurer et assumer en vérifiant que notre déontologie est correctement appliquée par chaque professionnel. Pour autant, l'Ordre n'a pas vocation à accroître ou renforcer les mesures de vérification existantes pour répondre à la pression européenne ou des grands cabinets aux process complexes qu'ils peuvent absorber facilement. Cela déstabilise les petits cabinets car ils ne sont pas structurés pour répondre à ces contrôles.

**\*\*\***